



TEXTE ADOPTÉ n° 229
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

31 octobre 2013

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord-cadre
entre le Gouvernement de la République française et
le Gouvernement de la région wallonne du Royaume de Belgique
sur l'accueil des personnes handicapées.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **602, 766, 767** et T.A. **206** (2012-2013).

Assemblée nationale : **1332** et **1466**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la région wallonne du Royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées, signé à Neufvilles, le 21 décembre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 octobre 2013.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1332.



ISSN 1240 - 8468